

Image not found or type unknown



Modification du droit de garde

Par **helios**, le **17/07/2012** à **16:44**

Bonjour,

A la suite d'une mutation professionnelle, je dois déménager.

Mes enfants de 14 et 16 ans qui vivent en garde alternée avec moi et leur père ne souhaitent pas me suivre.

Ils désirent vivre chez leur père. J'ai trouvé un accord avec celui-ci, garde des enfants 2 we sur 3 et la moitié des vacances.

Mes enfants restent à moitié à ma charge financière puisque je vais abonder le compte-joint que nous avons gardé afin d'aider leur père financièrement. Ils restent affiliés à ma caisse de sécurité sociale.

Puis-je encore prétendre au supplément familial de Traitement?

Merci

helios